Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie [1]

***Brésil, quatre siècles d'esclavage : nouvelles questions, nouvelles recherches* / sous la direction de Jean Hébrard**
éd. Karthala - CIRESC, 2012
cote : 58.499

L'ouvrage dirigé et longuement introduit par Jean Hébrard (EHESS) constitue une somme remarquable de données historiques, d'analyses-recherches en cours et d'interprétations originales sur l'esclavage au Brésil. D'entrée, J. Hébrard, spécialiste de « l'histoire sociale et culturelle des esclavages du monde atlantique » au cours des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles, rappelle que le Brésil fut « … le dernier pays du monde occidental à avoir aboli l'esclavage, le 13 mai 1888, et le Portugal l'un des premiers empires européens à en avoir fait l'instrument privilégié de la colonisation du monde atlantique » (p. 11) ; et de préciser ensuite: « Dès 1570, les premiers bateaux de traite arrivèrent au Brésil. Ils ne cessèrent plus jusqu'en 1850, date à laquelle le transfert transatlantique des captifs sur le territoire de l'Empire fut définitivement interdit. Entre ces deux dates, quatre à cinq millions d'Africains ont été déportés pour travailler et vivre comme esclaves dans les plantations, les mines et les villes du Brésil ».

Pour renouveler fondamentalement l'approche historique en langue française de l'esclavage au Brésil, Il a réuni, autour des thèmes et interrogations conceptuelles sur l'historiographie de touchant à l'esclavage qu'il présente dans son introduction, les contributions de dix professeurs universitaires brésiliens, historiens spécialistes de cette question, redevenue d'actualité, sociale et politique, intensément débattue au Brésil depuis les années 1980. Dans l'ultime contribution donnée dans l'ouvrage (« Terras de Quilombo : citoyenneté, mémoire de la captivité et identité noire dans le Brésil contemporain », sous la plume de Hebe Maria Mattos), on trouve clairement une clé majeure pour la compréhension du poids de l'esclavage et de sa transmutation sociale et économique depuis son abolition : « Dans un contexte d'extrême mobilisation politique, des thèmes comme l'accès des analphabètes au suffrage universel ou la délimitation des terres indigènes ont été pris en compte dans la nouvelle constitution. Le mouvement noir a été particulièrement présent dans le débat. Sa plus grande victoire a été d'obtenir l'approbation de l'article 68 de l'Acte des Dispositions constitutionnelles transitoires de la Constitution fédérale de 1988 qui, dans le même esprit que les textes concernant les terres indigènes, a permis la délimitation des terres des communautés noires *remanescentes de quilombos* (descendantes de communautés de noirs marrons) » (p. 332).

La structuration de l'ouvrage en 3 parties marque bien cette projection d'un passé révolu, lors du passage de l'Empire à la République, dans un Présent où la

1
Les recensions de l'Académie de Académie des sciences d'outre-mer est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit.
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.

Citoyenneté brésilienne acquiert la plénitude de sa modernité constitutionnelle. La première partie (p. 65-131) « Quelques aspects des esclavages, de leurs codifications et de leurs représentations dans l'espace colonial portugais » rassemble d'abord des données historiques concernant les Jésuites et leur implantation et donc aussi leurs relations coloniales avec les peuples indigènes (par C.A. de M.R. Zeron) ; puis, la figure emblématique, génératrice de légendes, du « Roi du Congo dans le Brésil colonial », particulièrement l'Etat da Bahia (S. Hunold Lara) ; enfin, les revendications, droits, recours juridiques des esclaves, incluant le « rachat à tempérament » de leur affranchissement dans les régions minières au XVIII^{e} siècle de l'Etat de Minas Gerais (E. França Paiva).

La deuxième partie (p. 133-244), « La plus puissante des sociétés esclavagistes du XIX^{e} siècle en sursis : diversité des formes de résistance dans le Brésil impérial », dégage la montée, dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, vers la reconnaissance juridique de l'esclave provoquée par les « Scènes de sang », dans l'Etat de São Paulo (E. Azevedo), puis la prise de pouvoir spirituel, voire mystique, d'un « prêtre africain dans la Bahia du XIX^{e} siècle » (J.J. Reis) où l'on voit comment le Candomblé (d'enracinement religieux traditionnel africain) s'oppose à l'esclavage ; enfin l'histoire militante du Quilombo de Catucá qui « Dès l'Indépendance (1822) […] était devenu la principale menace contre l'ordre esclavagiste au Pernambuco ».

La troisième partie (p. 245-358), « L'abolition et après… Les séquelles de quatre siècles d'esclavage dans le Brésil contemporain », fait plonger dans ce qui est ressorti de la Loi d'or, ce décret décisif de la princesse Isabel, longtemps considéré dans sa seule exemplarité historique pour la classe dominante au Brésil. Dans son article (cité supra), H. M Mattos livre sa vision d'un basculement de l'histoire, de la moderne à la contemporaine : « Au chromo de la petite princesse blanche libérant par décret des esclaves soumis et bien traités, qui a été diffusé dans les manuels scolaires brésiliens pendant des décennies, on a opposé l'image d'un système cruel et violent auquel l'esclave noir résistait par la fugue ou en créant des *quilombos*. Au cours de ce processus d'inversion des représentations, Zumbi dos Palmares, le dernier leader du grand *quilombo* brésilien du XVII^{e} siècle, est devenu, à la place de la Princesse, le vrai héros de la population brésilienne afro-descendante » (p. 332-333).

Dans les « jours qui suivirent » l'abolition, les bouleversements des valeurs ou références sociales entre anciens maîtres et anciens esclaves furent multiples et actifs comme le montre W. Fraga, relayé par S. Chalhoub qui, sur le thème « solidarité et liberté », dégage toutes les contradictions surgissant dans les nouvelles pratiques sociales réciproques, individuelles ou collectives. L'articulation entre « esclavage, citoyenneté et l'élaboration du code civil au Brésil (1855-1917) » envisagée par K. Grinberg, la conduit à admettre que « Juridiquement les esclaves étaient en fait à la fois des choses et des personnes » (p.317), puis à conclure que « … c'est dans la réglementation des relations de travail, durant l'esclavage ou après l'abolition, que se trouvaient les principaux obstacles de la codification du droit civil brésilien » (p.327).
De cette recherche historique coopérative entre universitaires brésiliens et français, bien conçue et composée, surgissent distinctement de nouvelles vues du Brésil, de son histoire coloniale et sa souveraineté nationale actuelle : ouvrage bien fondamental pour

saisir les relations croisées entre les sociétés occidentales et africaines de l'outre-mer atlantique.

Denis Vialou